

GARDE DES ENFANTS ET COUR D'APPEL

Par **stl66**, le **29/12/2009** à **15:31**

J'ai déménagé l'année dernière dans les Pyrénées Orientales (66) suite à un licenciement économique et mon concubin liquidation judiciaire. Nous avons une société en Espagne à la frontière et nous décidons de déménager afin de faire fructifier cette société. Entre temps, je saisi le JAF de Montauban afin de revoir le droit de visite du père qui était un week end sur 2 et moitié des vacances car (j'avais déjà informé le Juge de mon déménagement en recommandé en spécifiant que le père était d'accord pour prendre l'enfant un peu plus les vacances et pas les week end car trop de km) et c'est ainsi que nous avons été convoqués devant le JAF. J'y suis allée sans avocat pensant à une simple révision du jugement et l'adapter vu l'éloignement, non, le père a demandé la garde et le JAF m'a enlevé la garde de ma fille qui vivait avec moi depuis 8 ans en disant que j'avais déménagé afin de supprimer l'enfant au père !! j'ai fait appel de ce jugement! il faut savoir que peu de temps avant tout cela, ma fille me révéla des faits graves chez son père, des films pornos.... j'ai dû les dénoncer pour protéger ma fille... nous sommes passés devant juge des enfants, on nous a placé la petite, la plainte pour agressions sexuelles fut classée sans suite, comme d'habitude on fini par m'accuser de manipulatrice ! Et on me dit que ma fille ne veut pas me voir !! a ce jour, ma fille voit son père tous les week end chez lui et les vacances et moi je ne la vois que un mercredi sur 2 à 350 km. La Juge a récemment décidé de sortir l'enfant du placement mais elle attend la décision du jaf cour d'appel afin de savoir qui aura la garde...

Pourriez vous me dire si je puis récupérer la garde de ma fille que j'ai toujours eu en Cour d'appel car le père durant plusieurs mois ne réglait pas la pension alimentaire, j'avais déposé plainte et il fut condamné, ce qui ne l'a pas empêché de continuer l'année d'après, j'ai redéposé plainte et rien ! d'ailleurs, j'ai nombreuses plaintes déposés contre lui pour agressions, faux et usages de faux, menaces avec couteau... jamais passées au Tribunal... Ma situation est un peu longue à expliquer, mais pourriez vous me dire si je puis récupérer ma fille en appel car c'est trop atroce ce qu'ils lui font à elle mais aussi à moi sa mère ! d'ailleurs je rajoute que sa grand mère n'a pas le droit de la voir, ni sa tante, ni ses cousines !!!
Merci pour vos éventuels conseils...

SYLVIA